

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-18
DU 5 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- En Exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 10
- Procurations : 1

Date de la Convocation : 1^{er} JUIN 2026

Date de l'affichage : 1^{er} JUIN 2026

Le cinq Juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire.

PRÉSENTS : Philippe LE POLLÈS, Annie MOUSSET, Anthony AUFFRET, Aurélie GRAUX, Tony ROUDAUT, Laurence CHOPIN, Yoann COLIN, Laurie ROUDAUT, Eric L'HOUE

ABSENTS EXCUSES : Aurélie TURBELIER (Procuration à Yoann COLIN) - Claude ABARNOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MOUSSET Annie

Objet : Cession délaissé communal

Monsieur Le Maire a reçu une demande en date du 28 Avril dernier de Monsieur KERSIMON habitant du 3 Poul Ar Barquet à LOC-BREVALAIRE (Parcelle N° 172). Il souhaiterait acquérir la parcelle entourant sa maison, qui est, à ce jour, dans le domaine public.

Monsieur Le Maire propose de répondre favorablement à sa demande dans les conditions ci-après :

- Le bornage, les frais de notaire ainsi que toutes démarches associées pour l'acquisition de cette parcelle seront à la charge de l'acquéreur.
- Le montant de la cession serait de 1 euro /m2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour :

➤ **DECIDE** à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de Monsieur KERSIMON dans les conditions proposées par Monsieur Le Maire.

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte – 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication faite le 17 Juin 2026,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de la transmission en Préfecture le 17/06/2026
Fait à Loc-Brévalaire, le 17/06/2026
Le Maire, Philippe LE POLLÈS

Fait à LOC-BREVALAIRE
Le 17 Juin 2026,
Le Maire,
Philippe LE POLLÈS

